



Donation au conjoint survivant

Par **cloclo**, le **22/03/2011** à **18:51**

Bonjour,
mariés sous le régime de la communauté universelle, nous avons fait aussi donation entre époux au dernier survivant, peut on modifier cette clause de manière à ce que la part du défunt ne soit plus versée au conjoint survivant
merci

Par **mimi493**, le **22/03/2011** à **20:21**

Est-ce que le contrat de mariage a une clause d'attribution intégrale au survivant ?
Si non, est-ce que la donation est dans le contrat de mariage ?
Est-ce qu'il y a des enfants, commun ? ou non ?

Par **amajuris**, le **22/03/2011** à **20:22**

bjr,
si vous êtes mariés sous le régime de la communauté universelle, très souvent il y a également une clause d'attribution intégrale au survivant.
donc la donation au dernier vivant n'a plus lieu d'être.
cdt

Par **cloclo**, le **23/03/2011** à **10:49**

merci pour ces premières infos
sans précisions particulières le contrat de mariage prévoit par défaut la communauté
universelle réduite aux acquêts.
par la suite devant notaire donation entre époux.
2 enfants issus du mariage